



Et ensuite ?

➔ La réponse à ma demande de bourses

Dès traitement de mon dossier, je reçois une notification. Si ma notification d'attribution est « conditionnelle », cela signifie que je serai boursier-e à condition d'être inscrit-e à la rentrée dans un établissement d'enseignement supérieur (formation habilitée à recevoir des boursiers). Dans ce cas, lors de mon inscription, je n'ai pas à avancer de frais de scolarité ni de sécurité sociale.

Attention : pour bénéficier de cette exonération, l'établissement où je m'inscris doit figurer sur ma notification. À défaut, je signale mon changement d'études et/ou d'établissement au Crous, via le formulaire « assistance » sur www.messervices.etudiant.gouv.fr afin de recevoir ma nouvelle notification.

⚡ Je peux faire une simulation de droit à la bourse en ligne sur www.messervices.etudiant.gouv.fr

🏠 La réponse à ma demande de logement

L'attribution des logements se fait selon le nombre de logements disponibles, le barème social et l'ordre des vœux.

Déjà logé-e : je fais mon dossier social étudiant avant le 30 mars et reçois une réponse à partir d'avril.

➔ **Logement attribué ?**

Je me hâte de suivre les consignes indiquées sur la notification pour le réserver, à défaut ce logement sera attribué à un-e autre étudiant-e. La réservation se fait par le versement d'un acompte correspondant au premier mois de loyer. En cas de désistement, je serai remboursé-e sur demande écrite avant le 31 août.

➔ **En attente d'un désistement ?**

Je m'inscris sur liste d'attente : www.crous-toulouse.fr/liste-attente et/ou je consulte les annonces de la centrale du Crous du logement étudiant chez les particuliers sur Lokaviz.fr

➔ **Situation de handicap/maladie grave ?**

Je constitue mon DSE. Puis, sans attendre, je télécharge et renvoie, le plus tôt possible et avant le 1^{er} juin, le document de demande de logement spécifique sur www.crous-toulouse.fr/handicap.

Suivre les étapes de mon dossier de demande de bourse et/ou de logement

Sur ma messagerie électronique

Toutes les réponses apportées aux demandes de bourse et/ou de logement se font uniquement par email : demandes éventuelles de pièces complémentaires, notifications, décisions...

Attention : je consulte aussi mes spams/courriers indésirables.

Sur la page Web du Crous



www.crous-toulouse.fr/dse
Je me connecte avec mon adresse mail et mon mot de passe.



www.crous-toulouse.fr

Crous de Toulouse - Occitanie
58, rue du Taur - CS 67096
31070 Toulouse Cedex 7

Crous
Toulouse
Occitanie

Demander
une bourse,
un logement

Petit guide pour l'étudiant-e
et futur-e étudiant-e

Comment ?

Où ?

Quand ?

dès le 15 janvier 2017 sur
www.crous-toulouse.fr

Le Crous partenaire de vos études

Le centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (Crous) de Toulouse - Occitanie est au service des 129 691 étudiant-e-s de l'académie et les accompagne dans leur vie quotidienne.

Son objectif est de donner à tout-e-s les étudiant-e-s les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Présent à Toulouse, Albi, Auch, Castres, Figeac, Millau et Tarbes, le Crous est à vos côtés pour :

Financer vos études :

L'ensemble des aides financières accordées par le ministère de l'Enseignement Supérieur, le ministère de la Culture et le ministère de l'Agriculture est géré par les Crous. Les bourses sur critères sociaux et les aides spécifiques sont des piliers de l'action du Crous de Toulouse - Occitanie.

Vous loger :

Le Crous loge près de 10 000 étudiant-e-s à Toulouse, Albi, Castres, Figeac, Millau et Tarbes. Le parc de logements du Crous se compose de chambres en colocation, de studios équipés de 9 à 20 m² et de T2 pour couples.

Vous restaurer :

Le Crous vous propose une offre de restauration variée, équilibrée et économique ! Sur les campus universitaires vous trouverez dans les cafétérias et restaurants (Resto U) des prestations allant du repas traditionnel (entrée+plat+dessert) à 3,25 €, à la restauration rapide (sandwiches, paninis...). Ainsi que le Mini M (épicerie) situé à Rangueil, des Crous Trucks et des triporteurs, toujours à proximité des lieux d'études.

Réaliser un projet :

Le Crous s'associe à vos projets de plusieurs manières : aides financières et logistiques, concours, mise à disposition d'espaces spécialisés. Il propose aussi des activités et des animations à la Maison d'Activités Culturelles (MAC) de Chapou et sur les lieux de la vie étudiante : spectacles, expositions, ateliers.

L'Espace Case : des conseiller-e-s sont à votre écoute toute l'année !



Le DSE : qu'est-ce que c'est ?

Le dossier social étudiant (DSE) est un document unique qui sert à demander une bourse et/ou un logement en résidence universitaire. Les logements ne sont pas exclusivement réservés aux boursiers. Attention : pas de DSE, pas de logement !

Je constitue mon dossier chaque année

Quand dois-je faire mon dossier ?

Surtout n'attendez pas le résultat des examens (baccalauréat ou examens universitaires) ni le choix définitif de vos études pour constituer votre dossier. Et n'attendez pas les derniers jours afin d'éviter les saturations du réseau !

Au plus tôt, dès le 15 janvier 2017 !

Où faire mon dossier ?

Uniquement sur internet sur le site web du Crous de l'académie où vous êtes scolarisé-e en 2016/2017.

Votre établissement se trouve dans un de ces 8 départements ? Ariège, Aveyron, Haute-Caronne, Cers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne :

Connectez-vous sur www.crous-toulouse.fr !

Téléchargez le Guide DSE dès début janvier sur www.crous-toulouse.fr

Comment faire mon dossier ?

Préparer ma saisie

- Je note mon adresse mail personnelle et je choisis un mot de passe (à conserver précieusement pour consulter votre dossier sur internet tout au long de l'année universitaire (affectations, paiements...)).
- Je me munis de l'avis d'impôt sur les revenus de mes parents reçu en 2016.
- Je prépare mes vœux d'études et de logement.

Le dossier social étudiant (DSE) permet de formuler jusqu'à 4 vœux toutes académies confondues. Pour chaque vœu d'études, vous pouvez demander une bourse et/ou un logement.

Je consulte la liste des logements sur le site web du Crous de l'académie de mon vœu d'études

Remplir ma demande en ligne

- Je me connecte sur www.crous-toulouse.fr.
- Je suis attentivement les instructions du serveur pour ma saisie.
- Je vérifie bien qu'il n'y a pas d'erreur de saisie dans mon adresse email.
- Je fais attention à bien aller jusqu'au dernier écran, en bas de page et à enregistrer ma saisie !

En cas de déconnexion imprévue, il vous faudra reprendre l'ensemble de la saisie depuis le début.

Réception de mon dossier par mail

Dès la fin de ma saisie, je reçois un premier mail de confirmation de saisie. Puis, dans les 48h, un second mail avec le dossier en pièce-jointe à compléter.

Attention : je consulte aussi mes spams/courriers indésirables !

Finaliser mon dossier

Dès la réception du dossier :

- Je vérifie les informations saisies (corrections possibles sur le dossier).
- Je complète le dossier avec les pièces justificatives demandées. Si votre dossier est incomplet, des pièces complémentaires vous seront demandées.
- Je notifie tout changement (vœu d'études, logement, situation familiale...).
- Je le date et le signe puis envoie le dossier complet :

tous les documents et courriers complémentaires doivent être adressés à l'adresse suivante : **Centre de numérisation du Crous de Toulouse - TSA 54013 - 59 901 Lille Cedex.**

Il est inutile de les envoyer au Crous de Toulouse, rue du Taur. Ils seront retournés.

Dossier envoyé dans les délais = réponse assurée !

Vous avez une question ? Consultez notre foire aux questions ou envoyez nous votre message via le formulaire « assistance » sur www.messervices.etudiant.gouv.fr